

ANNEXE I
(Catégorie de membres au RCCQ)

Les membres se divisent en trois (3) catégories : des membres réguliers, des membres affiliés et des membres honoraires.

1. MEMBRES RÉGULIERS

➤ **Groupe de cuisine collective**

S'inscrivant dans une vision d'autonomie alimentaire, nous entendons par **groupe de cuisine collective** un petit groupe de personnes qui mettent en commun leurs temps, argent et compétences pour confectionner, en quatre étapes (planification, achats, cuisson, évaluation) des plats économiques, sains et appétissants qu'elles rapportent chez elles. Il doit adhérer à la Base d'unité politique du RCCQ ainsi qu'à sa mission et à ses valeurs.

➤ **Organisation de groupes de cuisine collective**

Nous entendons par **organisation de groupes de cuisine collective** tout organisme communautaire qui a comme activité principale le développement et la consolidation de groupes de cuisine collective. Il doit adhérer à la Base d'unité politique du RCCQ ainsi qu'à sa mission et à ses valeurs.

➤ **Organisation avec un service / volet de cuisine collective**

Nous entendons par **organisation avec un service / volet de cuisine collective** tout organisme communautaire qui soutient des groupes de cuisine collective à l'intérieur de ses activités. Il doit adhérer à la Base d'unité politique du RCCQ ainsi qu'à sa mission et à ses valeurs.

2. AUTRES MEMBRES (membre affilié et membre honoraire)

Nous entendons par **membre affilié** tout autre organisme, entreprise ou personne qui appuie la mission, les valeurs et les objectifs du RCCQ. Il n'a aucun groupe de cuisine collective. Le membre honoraire est nommé par le conseil d'administration.

3. TABLEAU DES AVANTAGES ET DES OBLIGATIONS DU MEMBRE

| Avantages du membre affilié | Obligations du membre affilié |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Faire partie d'un mouvement national et bénéficier du soutien, de l'accompagnement et de la référence de la permanence du RCCQ et du CA.➤ Participer à toutes les activités du RCCQ,➤ Assister à l'AGA et d'y prendre la parole➤ Recevoir la documentation et toute information en lien avec les activités du RCCQ | <ul style="list-style-type: none">➤ Adhérer à la mission et aux valeurs du RCCQ➤ Respecter les règles de l'organisme.➤ Se conformer aux normes d'admission établies dans les règlements généraux➤ Payer sa cotisation annuelle déterminée par le conseil d'administration➤ Renouveler son adhésion au 31 mars de chaque année. |

ANNEXE II

EXEMPLE DE RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément à une résolution, proposée par _____,

appuyée par _____

et acceptée à _____

Au cours d'une assemblée du conseil d'administration de

(nom de l'organisme)

dûment convoquée et tenue le _____
(date)

Il est proposé qu'une demande d'adhésion pour devenir membre soit présentée au Regroupement des cuisines collectives du Québec.

Signature

Date